

# Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

## Itinéraire voiture

Centre de Valorisation des Ressources Humaines Arras



## Itinéraire piétonnier

départ de la Gare SNCF jusqu'au CVRH - Distance 3,5 km / Temps : 50 mn

- . Sortir de la Gare par l'entrée principale.
- . Traverser la place et emprunter la rue Gambetta, située en face du bâtiment de la SNCF (entre les cafés «l'Eurostar» et le «Carnot»).
- . Poursuivre tout droit, (rues Gambetta, Ernestale, et St-Aubin)
- . Continuer tout droit en s'engageant dans la rue Baudimont.
- . La direction de la DDTM est désormais indiquée.

## Itinéraire Bus

départ de la Gare de Bus ARTIS jusqu'au CVRH - Distance : 4 km/ Temps : 18 mn

- . Ligne 1 ou 7 «Gare de bus urbains» «Equipement»
- . En sortant de la Gare SNCF, tourner à droite pour accéder à la Gare de bus urbains.
- . Prendre la ligne 1 (plus direct et plus fréquent) ou la ligne 7.
- . Descendre à l'arrêt «Equipement».

## Itinéraire cycliste

départ de la Gare SNCF jusqu'à la DDTM - Distance : 3,5 km / Temps : 15 mn

- . Contourner la Place de la gare et emprunter la rue Chanzy (panneau «centre-ville»)
- . Poursuivre tout droit (rue Pasteur, Legrelle, Doumer et Bérégovoy).
- . Tourner ensuite à gauche dans la rue J. Ferry
- . Longer la rue Halette
- . Au carrefour à feux, remonter l'avenue Winston Churchill jusqu'au CVRH

Contacts : Sylvie MATHON, Coordinatrice des Ateliers - CEREMA DTer NP - ☎ 03 20 49 63 52  
Evelyne HERRAULT, Chef de projet - CVRH d'Arras - ☎ 03 21 21 35 59

## Les ateliers régionaux de la mobilité Nord Pas-de-Calais



Le Ministère du Logement et de l'Égalité des territoires a initié en 2010, une démarche de soutien aux collectivités locales qui souhaitent engager un PLU Intercommunal au sens de la loi Grenelle, intégrant les enjeux de mobilité et d'habitat.

En 2014, une quinzaine de PLUI dans le Nord Pas de Calais s'inscrit dans le cadre du Club PLUI piloté par la Direction Générale de l'Aménagement, Logement et Nature (DGALN) avec l'appui du CEREMA (ex- CERTU), de Capgemini Consulting et des partenaires régionaux (DREAL et DDT-M).



CMVRH  
Centre de Valorisation des Ressources Humaines d'Arras

# Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Place de la gare d'Arras

Dans ce cadre, le besoin d'outils d'aide au raisonnement, à la définition de problématiques et de diagnostic dans le domaine de la mobilité et des déplacements de personnes ou de marchandises a été particulièrement exprimé par les collectivités locales de la région Nord Pas de Calais.

La DGALN et le CEREMA ont proposé aux partenaires de la région de mettre en place les conditions d'un partage d'expériences et d'échanges permettant de co-construire des outils et des méthodes adaptés à chaque situation. Péri-urbain ou urbain, présence d'un Plan de Déplacements Urbains ou non, démarche suivie par le club PLUI ou pas...l'objectif est de créer une dynamique locale.

Le CEREMA Nord Picardie apporte l'appui technique à la démarche en partenariat avec le Conseil Régional et la DREAL Nord Pas de Calais, les Conseils Généraux et Directions Départementales du Territoire du Nord et du Pas de Calais qui ont contribué au programme des ateliers qui auront lieu au CVRH d'Arras.

## Modalités de participation

Les ateliers régionaux de la mobilité dans les PLUI sont ouverts à toute collectivité envisageant et/ou élaborant un PLUI et souhaitant traiter les problématiques de mobilité à cette occasion (qu'elle soit ou non, dotée d'un PDU).

Pour la richesse des échanges et l'acquisition d'une culture régionale, les agences d'urbanisme, bureaux d'études, universités et toutes instances d'accompagnement et d'aide à la décision sont également invités par les partenaires.

Pour initier la dynamique, la première journée sera entièrement organisée par le comité des partenaires des ateliers cités précédemment. Deux autres journées vont être également proposées le 30/09/2014 et le 25/11/2014 (voir le lien vers le [questionnaire](#)).

La DGALN et la Direction Technique Territoires et Villes du CEREMA (ex-CERTU) seront présents à l'ensemble de ces journées pour apporter des éclairages et profiter des échanges régionaux pour augmenter les réflexions nationales.

Les travaux menés dans le cadre de ces ateliers régionaux pourront faire l'objet d'une présentation lors d'une journée d'échange nationale du Club PLUI.

## Programme 2014

### La journée de lancement Mardi 3 juin 2014

Lieu : CVRH Arras,  
100 Avenue Winston Churchill à Arras

#### Objectifs de la journée :

**Identifier les enjeux liés à l'intégration des problématiques de mobilité dans les PLUI, connaître les ressources disponibles et les politiques menées dans le domaine des transports.**

- présentation par les partenaires (Région, DREAL, CG et DDT) des politiques menées et des données mobilisables dans le domaine des transports/mobilité
- témoignages de trois collectivités en cours d'élaboration de leur PLUI sur la prise en compte des enjeux de mobilité : comment élaborer le diagnostic et articuler les problématiques avec celles de l'urbanisme (CC Fauquembergues, CA St Omer, CC «les trois pays»)

#### Inscription en ligne à la journée 3 juin 2014,

<http://enqueteur.cvrh-arras.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=68383&lang=fr>

Le CEREMA Nord Picardie transmettra, à l'occasion des inscriptions à cette journée, un questionnaire permettant de :

- exprimer vos attentes sur les sujets à traiter lors des prochaines journées
- proposer des apports, témoignages et exemples à partager sur la base de leurs propres expériences

### Les journées de déclinaison

Concernant les autres journées, le programme sera élaboré à partir des questions et propositions d'interventions. L'ensemble des questions et témoignages proposés sera capitalisé (synthèse écrite remise en ateliers).

#### Questionnaire

<http://enqueteur.cete-nord-picardie.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=47679&lang=fr>

#### Ordres du jour prévisionnels

##### Journée du 30 septembre 2014 :

*Matin :*

Agencement des espaces, nouveaux quartiers et mobilité

*Après-midi :*

Itinéraires pédestres et cyclables

##### Journée du 25 novembre 2014 :

*Matin :*

Chaîne du déplacement et accessibilité aux personnes à mobilité réduite

*Après-midi :*

Déplacements de rabattement vers les pôles d'échanges et les parkings